TEST DE NATATION PRÉALABLE AUX ACTIVITÉS NAUTIQUES DE PLEINE NATURE

Organisé pendant le temps scolaire à l'école élémentaire circulaire 99-136 du 21 sept 99 modifiée par la circulaire 2000-075 du 31 mai 2000

1. Nager sur une distance de 20 m, habillé de vêtements propres (tee-shirt et si
possible, pantalon léger, de pyjama par exemple) et muni d'une brassière de sécurité
avec passage sous une ligne d'eau.

PRÉNOM:

A satisfait au test de natation

A Le

Le M.N.S.
Le C.P.C.
Le directeur de la base

IA 53 01/2005